

Compte rendu de la séance du 15 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 mars, à 19 heures 00,

Le Conseil municipal de la Commune d'Augères, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes de la Mairie, sous la présidence GASNET Michel, Le Maire.

Date d’Affichage : 12 mars 2024

PRÉSENTS :

MM. Michel GASNET, CHERADAME Patrick, CERBELLAUD Christophe, CHASSAGNE Bertrand, LOUIS Jérôme, GARNIER François, COYARD Michel, Patrick AUFAURE, BERRY Carine

François GARNIER est nommé Secrétaire de séance.

Procuration de Josette VAREILLAUD à Madame Carine BERRY

Procuration de Annie PATERON à Bertrand CHASSAGNE

Début de la Séance à 19 h 25

Monsieur Michel GASNET, le Maire :

- **Fait l'appel des conseillers élus**
- **Vérifie que le Quorum est atteint**
- **Lecture et approbation à l'unanimité du Compte rendu de la réunion du 12 décembre 2023**

Monsieur le Maire, Michel GASNET ouvre la séance avec le premier point inscrit sur la convocation, sort de la pièce après avoir laissé la parole à Madame Carine BERRY :

Objet : Vote du Compte Administratif du budget Principal 2023

Hors la présence de Monsieur le Maire.

Le Conseil municipal,

Réuni sous la présidence de Madame Carine BERRY, 1^{ère} Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Michel GASNET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,

Fonctionnement :

Dépenses : 90 400.66 €

Recettes : 128 078.64 €

Résultat : Excédent de 37 687.82 €

Investissement :

Dépenses : 52 089.82 €

Recettes : 18 321.60 €

Résultat : Déficit de 33 768.22 €

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Dépenses investissement

| | |
|--|---------------------|
| 231/23 Immobilisations corporelles en cours (Opération 45) | 100 160.53 € |
| Total des dépenses engagées | 100 160.53 € |

Recettes investissement

| | |
|---|---------------------|
| 138/13 Autres | 585.00 € |
| 13461/13 Dotation Équipement des Territoires Ruraux | 51 923.56 € |
| 13462/13 Dotation de soutien à l'investissement Local | 52 080.72 € |
| Total des recettes notifiées = | 104 589.28 € |

Delta des Restes à réaliser : + 4 428.75 €

4) Arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Fonctionnement :

Dépenses : 90 400.66 €

Recettes : 128 078.64 €

Résultat : Excédent de 37 687.82 €

Investissement :

Dépenses : 52 089.82 €

Recettes : 18 321.60 €

Résultat : Déficit de 33 768.22 €

Avec les restes à réaliser suivants :

Dépenses investissement

| | |
|--|---------------------|
| 231/23 Immobilisations corporelles en cours (Opération 45) | 100 160.53 € |
| Total des dépenses engagées | 100 160.53 € |

Recettes investissement

| | |
|---|---------------------|
| 138/13 Autres | 585.00 € |
| 13461/13 Dotation Équipement des Territoires Ruraux | 51 923.56 € |
| 13462/13 Dotation de soutien à l'investissement Local | 52 080.72 € |
| Total des recettes notifiées = | 104 589.28 € |

Delta des Restes à réaliser : + 4 428.75 €

Nombre de voix : 10

Pour : 10 dont deux procurations

Carine BERRY, 1^{ère} Adjointe enchaîne sur le deuxième point inscrit :

Objet : Vote du Compte Administratif du budget Assainissement 2023

Hors la présence de Monsieur le Maire.

Le Conseil municipal,

Réuni sous la présidence de Madame Carine BERRY, 1^{ère} Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Michel GASNET, Maire, après s'être fait présenter le budget Assainissement et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,

Fonctionnement :

Dépenses : 9 361.82 €

Recettes : 9 883.17 €

Résultat : Excédent de 521.35 €

Investissement :

Dépenses : 9 077.92 €

Recettes : 8 912.57 €

Résultat : Déficit de 165.35 €

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser avec un état néant en section d'investissement ;

4) Arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Fonctionnement :

Dépenses : 9 361.82 €

Recettes : 9 883.17 €

Résultat : Excédent de 521.35 €

Investissement :

Dépenses : 9 077.92 €

Recettes : 8 912.57 €

Résultat : Déficit de 165.35 €

Avec un état néant des restes à réaliser pour le budget Assainissement.

Nombre de voix : 10

Pour : 10 dont deux procurations

Monsieur le Maire revient dans la salle et passe au point suivant :

Objet : Vote du Compte de Gestion du budget principal 2023

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2023** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des

comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal de l'exercice **2023**.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2023**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures sur l'exercice **2023**.

Considérant que toutes les opérations sont régulières.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er janvier 2023 au 31 décembre 2023**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2023** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et se présente comme ceci :

Fonctionnement :

Dépenses : 90 400.66 €

Recettes : 128 078.64 €

Résultat : Excédent de 37 687.82 €

Investissement :

Dépenses : 52 089.82 €

Recettes : 18 321.60 €

Résultat : Déficit de 33 768.22 €

Avec des restes à réaliser comme suit ;

Dépenses investissement

| | |
|--|---------------------|
| 231/23 Immobilisations corporelles en cours (Opération 45) | 100 160.53 € |
| Total des dépenses engagées | 100 160.53 € |

Recettes investissement

| | |
|---|---------------------|
| 138/13 Autres | 585.00 € |
| 13461/13 Dotation Équipement des Territoires Ruraux | 51 923.56 € |
| 13462/13 Dotation de soutien à l'investissement Local | 52 080.72 € |
| Total des recettes notifiées = | 104 589.28 € |

Delta des Restes à réaliser : + 4 428.75 €

Le Conseil Municipal et Monsieur le Maire signent les pages de signatures des comptes de gestion du budget principal concerné et Monsieur le Maire signe également par voie dématérialisée le compte de gestion du budget Principal.

Nombre de voix : 11
Pour : 11 dont deux procurations

Monsieur le Maire enchaîne sur le prochain point de la convocation :

+ Objet : Vote du Compte de gestion du budget Assainissement 2023

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget assainissement de l'exercice **2023** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget Assainissement de l'exercice **2023**.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2023**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures sur l'exercice **2023**.

Considérant que toutes les opérations sont régulières.

- 4) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er janvier 2023 au 31 décembre 2023**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 5) Statuant sur l'exécution du budget Assainissement de l'exercice **2023** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 6) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion du budget assainissement dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et se présente comme ceci :

Fonctionnement :

Dépenses : 9 361.82 €

Recettes : 9 883.17 €

Résultat : Excédent de 521.35 €

Investissement :

Dépenses : 9 077.92 €

Recettes : 8 912.57 €

Résultat : Déficit de 165.35 €

Avec un état néant des restes à réaliser en section d'investissement sur le budget assainissement

Le Conseil Municipal et Monsieur le Maire signent les pages de signatures des comptes de gestion du budget Assainissement concerné et Monsieur le Maire signe également par voie dématérialisée le compte de gestion du budget Assainissement.

Nombre de voix : 11
Pour : 11 dont deux procurations

Monsieur le Maire passe au point suivant :

+ Objet : Vote sur l'affectation du budget principal 2023 sur le budget principal 2024

Suite au vote du compte administratif et du compte de gestion 2023 du budget principal, le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL :

- ✓ Affectation de l'excédent de fonctionnement de **104 535.41 € au compte R 002**
- ✓ Affectation du déficit de l'investissement de **6 957.47 € au compte D 001 et un 1068 pour besoin de financement dans la section investissement de 2 528.72 € + 34 471.28 € soit 37 000 € au 1068.**
- ✓ Un état des restes à réaliser de :

Dépenses investissement

231/23 Immobilisations corporelles en cours (Opération 45) 100 160.53 €
Total des dépenses engagées **100 160.53 €**

Recettes investissement

138/13 Autres 585.00 €
13461/13 Dotation Équipement des Territoires Ruraux 51 923.56 €
13462/13 Dotation de soutien à l'investissement Local 52 080.72 €
Total des recettes notifiées = **104 589.28 €**

✓ **Delta des Restes à réaliser : + 4 428.75 €**

Nombre de voix : 11
Pour : 11 dont deux procurations

Monsieur le Maire passe au prochain inscrit sur la convocation :

+ Objet : Vote sur l'affectation du budget Assainissement 2023 sur le budget Assainissement 2024

Suite au vote du compte administratif et du compte de gestion 2023 du budget annexe, le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

BUDGET ASSAINISSEMENT :

- ✓ Affectation de l'excédent de l'exploitation de **4 655.14 € au compte R 002**
- ✓ Affectation du déficit d'investissement de **3 702.92 € au compte D 001 et un 1068 pour besoin de financement dans la section investissement de 3 702.92 €.**
- ✓ Un état néant des restes à réaliser.

Nombre de voix : 11
Pour : 11 dont deux procurations

Monsieur le Maire passe au point suivant :

Objet : Vote sur l'attribution des subventions 2024

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de subventions aux associations pour 2024, il est proposé ceci :

| ASSOCIATION | MONTANT SUBVENTION 2024 |
|--------------------------|------------------------------------|
| AICA AULON AUGERES | 200.00 € |
| AMICALE LAIQUE AUGERES | 300.00 € |
| AMICALE AFN | 40.00 € |
| AMICOLE | 300.00 € |
| CCJA JEUNES AGRICULTEURS | 100.00 € |
| GVA | 80.00 € |
| AMICALE SAPEURS POMPIERS | 100.00 € |
| TOTAL | 1 120.00.00 € |

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces montants proposés ci-dessus pour l'année 2024 et autorise Monsieur le Maire à faire exécuter cette délibération.

Nombre de voix : 11

Pour : 11 dont deux procurations

Monsieur le Maire passe au prochain inscrit sur la convocation :

Objet : Délibération sur le vote des taux de fiscalité pour l'année 2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux actuels et présente donc l'état 1259 qui se traduit comme ceci :

Taxe foncière (bâti) avec une base d'imposition prévisionnelle 2024 de 104 400 avec un taux de 35.93 %

Taxe foncière (non bâti) avec une base d'imposition prévisionnelle 2024 de 26 400 avec un taux de 51.58 %

Taxe d'habitation avec une base d'imposition prévisionnelle 2024 de 56 800 avec un taux de 11.22 %

Pour un produit attendu des ressources à taux voté de 57 501 €

Et des allocations compensatrices de 1 574.00 €

Soit un total de ressources prévisionnelles au titre de la fiscalité directe locale 2024 de 59 075.00 € (produits attendus + allocations compensatrices)

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE à l'unanimité de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe d'habitation : 11.22 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.93 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 51.58 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances **publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.**

Nombre de voix : 11

Pour : 11 dont deux procurations

Monsieur le Maire enchaîne sur le prochain point

Objet Rénovation du bâtiment public et sollicitant des subventions (annule et remplace)

Monsieur le Maire fait propose au Conseil Municipal de faire une rénovation du bâtiment public.

Suite aux travaux du logement au-dessus de la Mairie, le plafond du secrétariat doit être refait et poser un plafond coupe-feu entre le logement et le bureau c'est pourquoi il propose de refaire le bureau du secrétariat de la Mairie. Il expose les détails de ces travaux dans le bureau :

- Refaire un dallage et poser du carrelage
- Isolation des murs extérieurs
- Réfection de la peinture
- Remise aux normes électriques et pose de Led

Puis Monsieur le Maire enchaîne sur les travaux concernant le reste de la Mairie, il propose de refaire la peinture et de remettre également aux normes les installations électriques et de mettre des éclairages en Led.

Il rappelle qu'à l'occasion de ces travaux, la rénovation énergétique et thermique du bâtiment sera mise en œuvre : isolation des murs et des plafonds dans le bas du bâtiment public.

Il expose les devis suivants :

Devis de l'entreprise FAURE Pascal concernant le dallage du secrétariat, la fourniture et pose du carrelage dans le bureau de la Mairie :

Devis N°I-23-12-12 pour un montant de 4 862.15 € HT soit 5 834.58 € TTC

Devis de l'entreprise FAURE Pascal concernant l'isolation et le faux plafond du secrétariat de la Mairie :

Devis n° N-I-23-11-36 pour un montant de 2 790.00 € HT soit 3 348.00 € TTC

Devis de l'entreprise NOIZAT Cyrille pour la remise aux normes électriques et fournitures de matériel électrique (prises, éclairage dans les archives, compteur mairie etc...)

Devis n° 20210727 pour un montant de 8 283.38 HT soit 9 940.06 € TTC

Devis n°102/2023.de l'entreprise ENT Montagnac pour la réfection en peinture du bâtiment public et du secrétariat. Pour un montant de 11 368.10 € HT soit 13 641.72 €

Après examen de l'état récapitulatif des estimations données par les diverses entreprises, le montant total des travaux, se monterait à **32 303.63 € HT** soit 38 764.36 TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal décide la réalisation de ces travaux sur 2024. La dépense correspondante est prévue sur BP 2024, **chapitre 21, section d'investissement.**

Pour le financement de ces travaux, le Conseil Municipal décide de demander le boost'Commune et le fond communautaire

La part restante à la charge de la commune sera financée sur ses fonds propres.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL
Rénovation du bâtiment public

| DEPENSES EN € HT | | RECETTES EN € HT | |
|-------------------------|--------------------|------------------------------|--------------------|
| Nature | Montant | Type de subv | Montant |
| Travaux sol | 4 862.15 € | Boost'Commune | 7 920.00 € |
| Travaux isolation | 2 790.00 € | Fond Communautaire FIT | 5 000.00 € |
| Travaux électricité | 8 283.38 € | | € |
| Travaux peinture | 11 368.10 € | | € |
| Aménagement des locaux | 5 000.00 € | | |
| | € | | |
| | € | | |
| TOTAL TRAVAUX HT | 32 303.63 € | TOTAL SUBVENTIONS | 12 920.00 € |
| | | Autofinancement en HT | 19 383.63 € |

Après délibération, le Conseil Municipal, unanime :

- **Accepte** la proposition de Monsieur le Maire,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet,
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions possibles et nécessaires à la réalisation de cette opération
- **Accepte** le plan prévisionnel ci-dessus

Nombre de voix : 11

Pour : 11 dont deux procurations

Monsieur le Maire passe la parole à Carine BERRY en charge du prochain dossier

Objet Travaux aux cimetières d'Augères et sollicitant les subventions

Carine BERRY, 1^{ère} Adjointe informe le Conseil de la fin de l'étude concernant la procédure sur la restructuration du cimetière arrive à son terme.

Elle propose par suite logique d'effectuer les travaux suivants :

- Pose d'un colombarum de 3 cases
- Création d'un jardin du souvenir
- Pose d'un ossuaire

Elle présente 3 devis à l'assemblée :

- Devis n°20240341 du Groupe Élabor pour un montant de 11 664.00 € HT soit 13 972.80 € TTC incluant la protection juridique et la reprise de nos fiches concernant les concessions
- Devis n°DEV00000201 de la société DESMARD pour un montant de 14 076.00 € soit 16 861.20 €

- Devis de la société Nourrisseau pour un montant de 13 150.00 € HT soit 15 780.00 € sans le jardin des souvenirs.

Monsieur le Maire propose de solliciter les subventions d'état comme la DETR et propose le plan de financement suivant :

| DEPENSES EN € HT | | RECETTES EN € HT | |
|--------------------------------|--------------------|------------------------------|--------------------|
| Nature | Montant | Type de subv | Montant |
| Étude des deux cimetières | 12 084.90 € | Subvention d'état (35%) | 8 312.12€ |
| Travaux du cimetière d'Augères | 11 664.00 € | | € |
| | | | € |
| | | | € |
| | € | | |
| | € | | |
| TOTAL TRAVAUX HT | 23 748.90 € | TOTAL SUBVENTIONS | 8 312.12 € |
| | | Autofinancement en HT | 15 436.78 € |

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Accepte le devis n°20240341 du Groupe Élabor pour un montant de 11 664.00 € HT soit 13 972.80 € TTC incluant la protection juridique et la reprise de nos fiches concernant les concessions

Accepte le plan de financement ci-dessus

Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet

Autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions possibles et nécessaires à la réalisation de cette opération

Nombre de voix : 11

Pour : 11 dont deux procurations

Monsieur le Maire passe au dernier point du jour :

Objet Vote du budget principal 2024

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée que le budget est un acte fondamental de la gestion municipale car c'est celui par lequel le Conseil Municipal prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir.

Les modalités d'élaboration, de vote et de contrôle sont organisées par la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions complétées notamment par la loi d'orientation du 6 février 1992 dite « A.T.R. relative à l'administration Territoriale de la République, le tout codifié dans le Code Général des Collectivités Territoriales. Le budget primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.

Lors de la séance du 12 décembre 2023, le Conseil Municipal a débattu et adopté les orientations budgétaires pour l'exercice 2024.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet du budget primitif pour l'exercice 2024 soumis à l'adoption. La note de présentation ci-jointe, expose de manière plus détaillée, les grandes orientations de ce budget.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

- ✓ Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,
- ✓ Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes des Collectivités, des départements et des régions,
- ✓ Vu l'instruction budgétaire M14,
- ✓ Vu la présentation en Commission « Finances, Administration générale, Ressources Humaines » réunie le 12/12/2023
- ✓ Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal en date du 12/12/2023.
- ✓ Considérant le projet du Budget primitif pour l'exercice 2024 soumis au vote par chapitre et par nature, avec une présentation fonctionnelle.

Après en avoir délibéré,

Adopte le Budget Primitif 2024 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous, au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et recettes

Section de fonctionnement :

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CHAPITRE | Montant inscrit au BP 2024 |
|--|-----------------------------------|
| 011 : Charges générales | 84 240.28 € |
| 012 : Charges de personnel | 46 230.00 € |
| 023 : Virement section d'investissement | 35 364.10 € |
| 65 Autres charges de gestion | 67 134.21 € |

| | |
|--|-----------------------------------|
| 66 Charges financières | 500.00 € |
| 67 Charges exceptionnelles | 3 187.82 € |
| TOTAL | 236 656.41 € |
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT CHAPITRE | Montant inscrit au BP 2024 |
| 002 : Excédent antérieur reporté | 104 535.41 € |
| 013 : Atténuations des charges | 1 000.00 € |
| 70 : Produits des services | 5 700.00 € |
| 73 : Impôts et Taxes | 66 179.00 € |
| 74 Dotations et participations | 54 642.00€ |
| 75 Autres produits de gestion | 4 100.00 € |
| 77 Produits exceptionnels | 500.00 € |
| TOTAL | 236 656.41 € |

Section investissement :

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT CHAPITRE | Restes à réaliser | Montant proposé au BP 2024 | BP TOTAL |
|---|------------------------------|---------------------------------------|---------------------|
| 001 Déficit antérieur reporté | | 6 957.47 € | 6 957.47 € |
| 16 : Emprunts | | 4 432.80 € | 4 432.80 € |
| 20 : Immobilisation incorporelles | 0 € | 1 443.05 € | 1 443.05 € |
| 21 : Immobilisations corporelles | 0 € | 70 352.53 € | 70 352.53 € |
| 23 Immobilisations en cours | 100 160.53 € | 16 000.00 € | 116 160.53 € |
| TOTAL | 100 160.53 € | 99 185.85 € | 199 346.38 € |
| RECETTES D'INVESTISSEMENT CHAPITRE | Restes à réaliser | Montant proposé au BP 2024 | BP TOTAL |
| 13 : Subvention d'investissement | 104 589.28 € | 13 520.00 € | 13 520.00 € |
| 10 : Dotations, fonds de réserves | | 7 823.00 € | 7 823.00 € |
| 16 caution et dépôt | | 550.00 | 550.00 |
| 1068 : Excédents de fonctionnement | | 37 000.00 € | 37 000.00 € |
| 021 Virement section fonctionnement | | 35 364.10 € | 35 364.10 € |
| 024 Produits de cessions | | 500.00 € | 500.00 € |
| TOTAL | 104 589.28 € | 94 757.10 € | 199 346.38 € |

Soit un équilibre entre :

-section de fonctionnement : dépenses et recettes **236 656.41 €**

Nombre de voix : 11

Pour : 11 dont deux procurations

Monsieur le Maire passe au prochain point inscrit sur la convocation :

+ Objet : Vote du budget Assainissement 2024

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée que le budget est un acte fondamental de la gestion municipale car c'est celui par lequel le Conseil Municipal prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir.

Les modalités d'élaboration, de vote et de contrôle sont organisées par la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions complétées notamment par la loi d'orientation du 6 février 1992 dite « A.T.R. relative à l'administration Territoriale de la République, le tout codifié dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le budget assainissement présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice. Il est composé d'une section d'exploitation et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.

Lors de la séance du 12 décembre 2023, le Conseil Municipal a débattu et adopté les orientations budgétaires pour l'exercice 2024.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet du budget assainissement pour l'exercice 2024 soumis à l'adoption. La note de présentation ci-jointe, expose de manière plus détaillée, les grandes orientations de ce budget.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

- ✓ Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget annexe,
- ✓ Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes des Collectivités, des départements et des régions,
- ✓ Vu l'instruction budgétaire M49,
- ✓ Vu la présentation en Commission « Finances, Administration générale, Ressources Humaines » réunie le 12/12/2023
- ✓ Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal en date du 12/12/2023.
- ✓ Considérant le projet du Budget Assainissement pour l'exercice 2024 soumis au vote par chapitre et par nature, avec une présentation fonctionnelle.

Après en avoir délibéré,

Adopte le Budget Assainissement 2024 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous, au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et recettes

Section d'exploitation :

| DEPENSES D'EXPLOITATION CHAPITRE | Montant inscrit au BA 2024 |
|---|-----------------------------------|
| 011 : Charges générales | 2 096.08 € |
| 012 : Charges de personnel | 3 000.00 € |

| | |
|---|--------------------|
| 023 : Virement section d'investissement | 4 100.00 € |
| 14 : Atténuations de produits | 225.00 € |
| 67 Charges exceptionnelles | 3.00 € |
| 42 Opérations d'ordre - 6811 | 5 375.00 € |
| TOTAL | 14 799.08 € |

| RECETTES D'EXPLOITATION CHAPITRE | Montant inscrit au BA 2024 |
|---|-----------------------------------|
| 002 : Excédent antérieur reporté | 4 655.14 € |
| 70 : Produits des services | 4 630.00 € |
| 75 Autres produits de la gestion courante | 156.94 € |
| 42 : Opérations entre sections cpte 777 | 5 357.00 € |
| TOTAL | 14 799.08 € € |

Section investissement :

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT CHAPITRE | Restes à réaliser | Montant proposé au BA 2024 | BP TOTAL |
|---|------------------------------|---------------------------------------|--------------------|
| 001 Déficit d'investissement | | 3 702.92 € | 3 702.92 € |
| 21 Immobilisations corporelles | | 2 118.00 € | 2 118.00 € |
| 23 Immobilisations en cours | | 2 000.00 € | 2 000.00 € |
| 13/040 Opérations d'ordre entre sections | | 5 357.00 € | 5 357.00 € |
| TOTAL | 0 € | 13 177.92 € | 13 177.92 € |

| RECETTES D'INVESTISSEMENT CHAPITRE | Restes à réaliser | Montant proposé au BA 2024 | BP TOTAL |
|---|------------------------------|---|--------------------|
| 040 Opérations d'ordre entre sections | | 5 375.00 € | 5 375.00 € |
| 1068 : Excédents de fonctionnement | | 3 702.92 € | 3 702.92 € |
| 021 Virement section fonctionnement | | 4 100.00 € | 4 100.00 € |
| TOTAL | 0.00 € | 13 177.92 € | 13 177.92 € |

Soit un équilibre entre :

-section d'exploitation : dépenses et recettes **14 799.08 €**

Nombre de voix : 11

Pour : 11 dont deux procurations

Monsieur le Maire passe aux questions diverses :

| |
|------------------------------|
| DIVERS – INFORMATIONS |
|------------------------------|

Il est demandé de proposer de faire un tour de table.

Monsieur le Maire propose de faire le point sur les différents dossiers lancés et ouverts en Mairie.

Objet : Point sur les travaux du logement

Monsieur le Maire fait un point sur l'avancement du dossier et des travaux.

Courriers divers :

Monsieur le Maire remercie l'assemblée

Fin de la séance à 21.h 35.